

**BUREAU CONJOINT DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME EN RDC
(BCNUDH)
MONUSCO – HCDH**

**Sujet : Violations des droits de l'homme dans les zones affectées par le conflit¹
pour le mois d'avril 2017**

Au cours du mois d'avril 2017, un total de 323 violations des droits de l'homme a été commis par toutes les parties au conflit dans les territoires affectés, ayant causé la mort d'au moins 225 civils. Le nombre de violations documentées dans ces zones est en légère baisse par rapport au mois de mars 2017, au cours duquel 383 violations avaient été documentées. Au moins 176 violations ont été commises en avril 2017 par les combattants de tous les groupes armés confondus (causant la mort d'au moins 62 civils), tandis que les 147 autres ont été commises par les agents de l'Etat (causant la mort d'au moins 163 civils).

■ FARDC

■ PNC

■ ANR

■ Autres agents de l'Etat

■ FDLR

■ FRPI

■ Kamuina Nsapu

■ Maï Maï

■ MM Mazembe

■ NDC/renové

■ Nyatura

■ RM

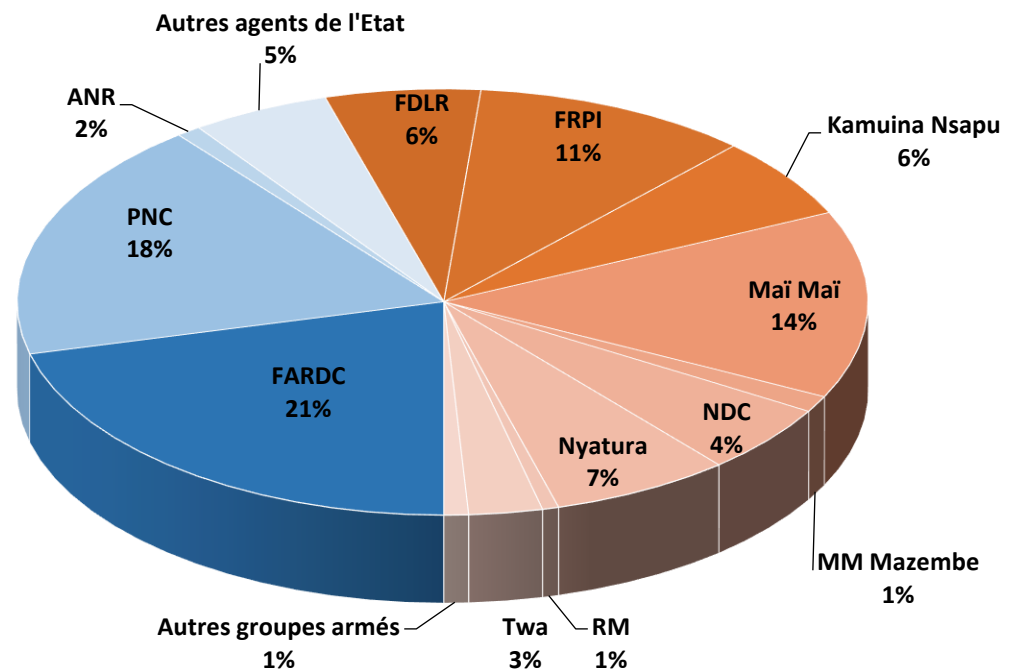
■ Twa

■ Autres groupes armés

Proportion de violations par auteur présumé

Agents de l'Etat : 45,5%

Groupes armés: 54,5%



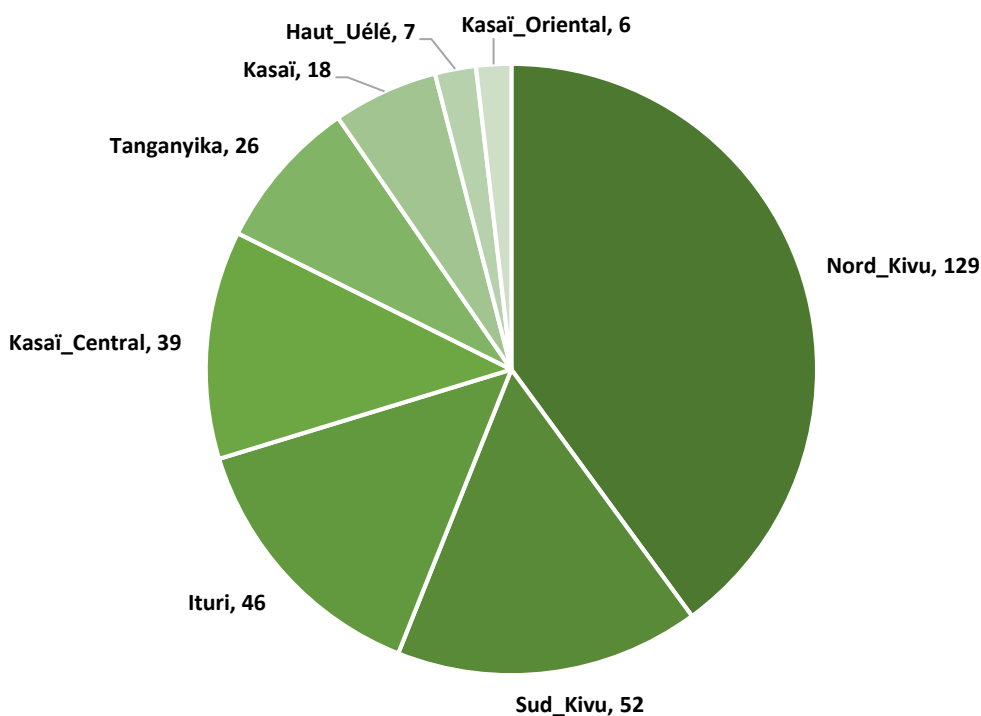
¹ Le BCNUDH considère comme zones affectées par le conflit les cinq provinces de l'Est ainsi que certaines provinces de l'Ouest en raison des activités de groupes armés, de la lutte contre ceux-ci par les autorités congolaises (cela concerne par exemple les activités de la milice de Kamuina Nsapu dans les provinces du Kasai et du Kasai Central), ou en raison de la résurgence de conflits interethniques dans la province du Tanganyika.

Parmi les groupes armés, et contrairement aux mois précédents, ce sont des combattants de divers groupes Maï-Maï qui ont commis le plus grand nombre de violations documentées, à savoir 46 violations sur les 176 commises par les groupes armés (soit plus de 14% du nombre total des violations commises dans les zones affectées par le conflit). Les combattants Maï-Maï ont commis notamment 17 atteintes au droit de propriété, 15 atteintes à la liberté et la sécurité de la personne (29 victimes), huit atteintes au droit à l'intégrité physique (13 victimes) et ont été responsables de l'exécution sommaire de six personnes dont une femme, toutes commises dans les provinces du Sud-Kivu (32 violations) et du Nord-Kivu (14 violations). Les combattants des Forces de résistance patriotiques de l'Ituri (FRPI), qui commettent généralement le plus grand nombre de violations parmi les groupes armés, ont, ce mois-ci, commis 34 violations, toutes dans la province de l'Ituri.

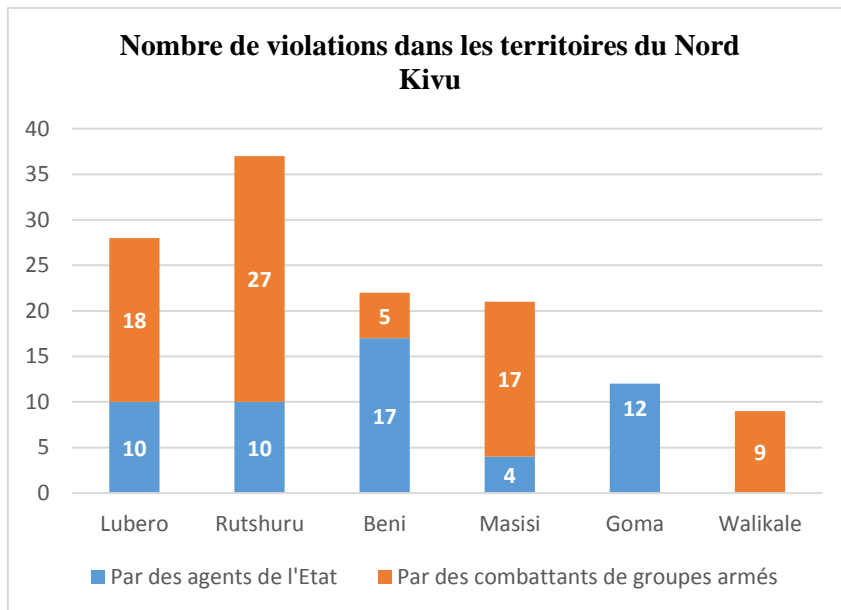
Les militaires des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) ont commis 68 des 147 violations attribuables aux agents de l'Etat dans les zones touchées par le conflit (soit plus de 21% du nombre total des violations commises par toutes les parties au conflit dans les zones affectées).

En ce qui concerne les violences sexuelles liées au conflit, le BCNUDH a documenté 16 victimes adultes en avril 2017, ce qui constitue une baisse importante par rapport au mois précédent (33 victimes). Parmi ces victimes, huit sont attribuables à des agents de l'Etat, à savoir sept par des militaires des FARDC et une par des agents de la Police nationale congolaise (PNC). Huit autres victimes sont attribuables à des groupes armés et des milices. Parmi ces dernières, quatre sont attribuables à des miliciens de l'ethnie Twa, trois femmes ont été violées par des combattants des FRPI et une autre par des combattants Nyatura. Les militaires des FARDC sont les auteurs du plus grand nombre de victimes de viol sur des adultes dans les zones affectées par le conflit durant le mois en revue. Toutefois, le nombre important de victimes de viol par des miliciens Twa dans le cadre du conflit interethnique demeure une source de préoccupation.

En avril 2017, la cartographie des violations des droits de l'homme dans les zones en conflit et en lien avec les défis de protection des civils se présente comme suit :



Dans la **province du Nord-Kivu**, le BCNUDH a documenté 129 violations et atteintes aux droits de l'homme, dont 76 perpétrées par les groupes armés et 53 par des agents de l'Etat, principalement dans le territoire de Rutshuru (37 violations), mais aussi dans les territoires du Lubero (28 violations), de Beni (22 violations) et de Masisi (21 violations). Des violations ont également été documentées dans la ville de Goma (12 violations) et dans le territoire de Walikale (neuf violations).



Dans le territoire de Rutshuru, 73% des 37 violations documentées en avril 2017 ont été commises par des combattants des groupes armés² et 27% par des agents de l'Etat³. Contrairement au mois précédent, ce sont les combattants des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) qui ont commis le plus grand nombre de violations dans ce territoire, soit 15 violations dont l'exécution sommaire de 11 personnes, trois atteintes à la liberté et sécurité de la personne sur 14 victimes (dont trois enfants), trois atteintes au droit à l'intégrité physique faisant 12 victimes (dont quatre enfants) et trois atteintes au droit de propriété.

Dans le territoire du Lubero, plus de 64% des 28 violations documentées en avril 2017 sont attribuables aux combattants des groupes armés⁴ et presque 36% aux agents de l'Etat⁵. A l'instar du mois précédent, ce sont les combattants du *Nduma Defence of Congo* (NDC) qui ont commis le plus de violations dans ce territoire. Les combattants du NDC ont notamment été responsables d'atteintes à la liberté et sécurité de nombreuses personnes (quatre violations et 103 victimes) dans le cadre du recouvrement de taxes illégales imposées de force aux populations sous leur contrôle. Notamment, le 26 avril 2017, dans la localité de Katanga, des combattants du NDC rénové ont rassemblé plus de cent habitants qui étaient au marché afin de vérifier s'ils étaient en possession d'un jeton certifiant le paiement de cette taxe. Plusieurs de ces personnes auraient été arrêtées, torturées et libérés contre le paiement d'une rançon de 10.000 à 50.000 francs congolais chacune.

Dans le territoire de Beni, les agents de l'Etat ont commis 17 violations sur les 22 documentées au cours du mois d'avril, soit une proportion de plus de 77%.⁶ A eux seuls, les militaires des FARDC ont commis plus la moitié des violations documentées sur ce territoire (12 violations) et ont notamment été responsables de sept violations du droit à l'intégrité physique sur sept victimes (dont deux femmes et deux mineures victimes de viol), ainsi que de trois violations du droit à la liberté et sécurité de la personne sur une femme et deux enfants. Les cinq violations restantes ont toutes été commises par des combattants de divers groupes

² Quinze par des combattants des FDLR, 10 par des combattants Mai-Mai Nyatura, et deux par des Mai-Mai Mazembe.

³ Huit par des militaires des FARDC, une par des agents de l'Agence nationale de renseignements (ANR) et une par un autre agent de l'Etat.

⁴ Onze aux NDC, cinq à divers groupes Mai-Mai et deux aux Mai-Mai Mazembe.

⁵ Six aux militaires des FARDC, trois aux autres agents de l'Etat et une aux agents de la PNC.

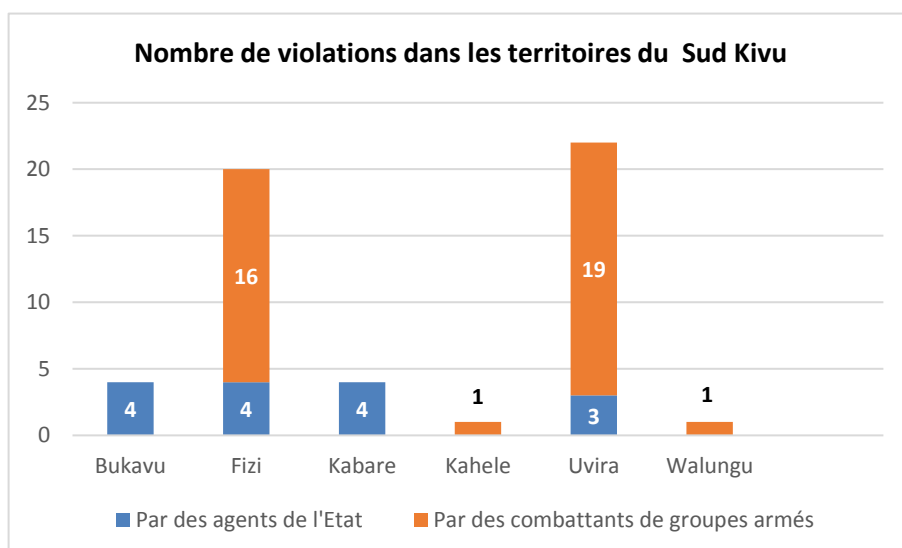
⁶ Douze violations ont été commises par des militaires des FARDC, quatre par des agents de la PNC et une par d'autres agents de l'Etat.

Maï-Maï. Il convient de noter qu'aucune violation par les combattants des *Allied Democratic Forces* (ADF) n'a été documentée ce mois-ci, ni à Beni ni même dans toute la province du Nord-Kivu.

Dans le territoire du Masisi, 17 des 21 violations documentées ont été commises par des combattants de groupes armés⁷ et les quatre restantes ont été commises par des agents de l'Etat (deux par des militaires des FARDC et deux par des agents de la PNC). Les combattants Maï-Maï Nyatura ont commis 12 violations dans ce territoire. Il s'agit de quatre atteintes à l'intégrité physique contre cinq personnes (dont une femme et un enfant), quatre atteintes au droit de propriété, deux cas d'exécution sommaire contre trois personnes et deux atteintes à la liberté et sécurité de la personne sur deux victimes.

Les 12 violations documentées en avril 2017 à Goma ont été commises par des agents de la PNC. Il s'agit principalement de violations du droit à la liberté et la sécurité de la personne (huit violations et 68 victimes, dont 11 femmes et trois enfants) dans le cadre de restrictions de l'espace démocratique. Dans le territoire de Walikale, six violations ont été commises par des combattants du NDC et trois par divers groupes Maï-Maï (dont un cas d'exécution sommaire).

Dans la **province du Sud-Kivu**, 52 violations ont été documentées au cours du mois en revue, dont 37 commises par des combattants de groupes armés et 15 par des agents de l'Etat. Ces chiffres sont en nette augmentation par rapport au mois de mars 2017, durant lequel 27 violations avaient été documentées. Les territoires les plus affectés sont les territoires d'Uvira (22 violations) et de Fizi (20 violations)⁸.



Concernant le territoire d'Uvira, 16 des 22 violations documentées en avril 2017 ont été commises par des combattants de divers groupes Maï-Maï. Il s'agit de sept atteintes au droit de propriété, de cinq atteintes au droit à la liberté et la sécurité de la personne (avec 10 victimes), trois atteintes au droit à l'intégrité physique (avec six victimes, dont une femme et un enfant) ainsi que l'exécution sommaire d'un homme. Les agents de l'Etat⁹, ainsi que des combattants d'autres groupes armés, ont chacun commis trois violations dans ce territoire.

Sur les 20 violations documentées dans le territoire de Fizi, 16 ont été commises par des combattants de divers groupes Maï-Maï. Il s'agit de sept atteintes au droit de propriété, de cinq atteintes au droit à la liberté et la sécurité de la personne (avec 12 victimes), trois atteintes au droit à l'intégrité physique (avec quatre victimes, dont une femme) ainsi que l'exécution sommaire d'un homme. Les quatre autres violations documentées ont été commises par des militaires des FARDC. Ceux-ci ont notamment été responsables du

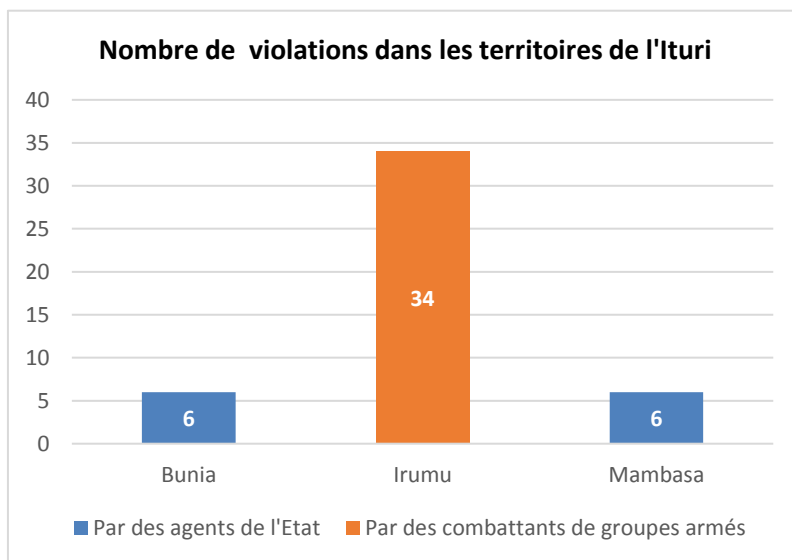
⁷ Douze violations commises par les combattants Maï-Maï Nyatura, quatre par les FDLR et une par divers groupes Maï-Maï.

⁸ Des violations ont également été commises à Bukavu (quatre violations), et dans les territoires de Kabare (quatre violations), de Kafele (une violation) et de Walungu (une violation).

⁹ Deux violations par des agents de l'ANR et une par des agents de la PNC.

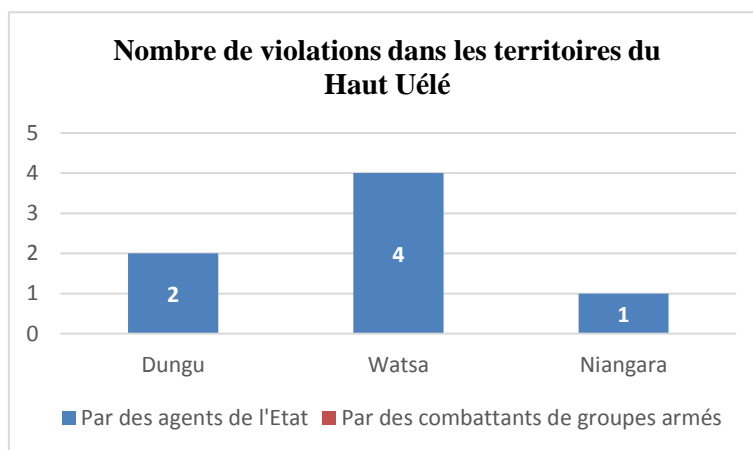
viol de deux femmes. Il convient de noter le nombre important de violations documentées dans ce territoire, en contraste avec les mois précédents.

Au cours du mois d'avril 2017, 46 violations des droits de l'homme ont été documentées dans la **province de l'Ituri**. Parmi ces violations, 34 ont été commises par des combattants des FRPI et 12 par des agents de l'Etat, principalement dans le territoire d'Irumu (où les combattants des FRPI ont commis leurs 34 violations) mais également à Bunia (six violations, uniquement par des agents de l'Etat¹⁰) et dans le territoire de Mambasa (six violations, uniquement par des agents de l'Etat¹¹).



Concernant le territoire d'Irumu, les 34 violations documentées en avril ont toutes été commises par les combattants des FRPI, qui ont uniquement été actifs dans ce territoire. Ces combattants ont principalement commis des atteintes au droit de propriété (14 violations) et des atteintes au droit à l'intégrité physique (14 violations faisant 23 victimes, dont trois femmes et deux enfants victimes de viol), mais également des atteintes au droit à la liberté et la sécurité de la personne (quatre violations faisant cinq victimes dont deux femmes et un enfant) et de deux violations du droit à la vie.

Dans la **province du Haut-Uélé**, les sept violations documentées au cours du mois ont été commises par des agents de l'Etat (PNC et FARDC) dans le territoire de Watsa (deux par les militaires des FARDC, dont l'exécution extrajudiciaire d'une femme, et deux par des agents de la PNC), dans le territoire de Dungu (deux violations par des agents de la PNC) et dans le territoire de Niangara (une violation par des agents de la PNC).



Aucune violation ou atteinte au droit de l'homme n'a été documentée dans la **province du Bas-Uélé** au cours du mois d'avril 2017.

A l'instar des mois précédents, le BCNUDH a documenté des violations et atteintes aux droits de l'homme commises dans le cadre de conflits interethniques dans la **province du Tanganyika**. Ainsi, en avril 2017, 26 violations ont été documentées dans cette province, dont neuf par des miliciens de l'ethnie Twa et 17 par des agents étatiques¹². Des miliciens Twa ont notamment été responsables des viols de quatre femmes

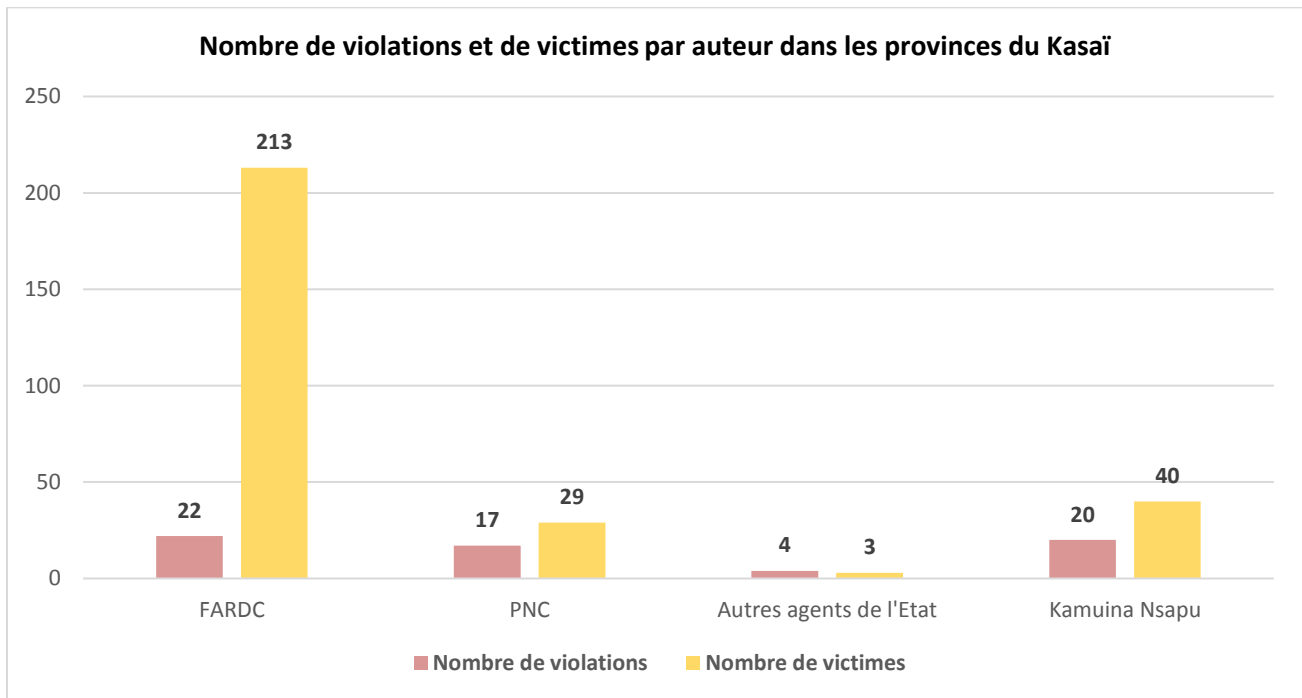
¹⁰ Quatre par d'autres agents de l'Etat et deux par des agents de la PNC.

¹¹ Quatre par des militaires des FARDC et deux par d'autres agents de l'Etat.

¹² Dix par des agents de la PNC, cinq par des militaires des FARDC et deux par d'autres agents de l'Etat.

et un enfant, et de l'exécution sommaire d'au moins trois personnes. Les agents de la PNC ont dans cette province commis 10 violations des droits de l'homme, et ont notamment été responsables de sept victimes d'arrestation arbitraire ou de détention illégale et trois victimes d'atteinte au droit à l'intégrité physique dans le cadre de restrictions de l'espace démocratique. Enfin, les militaires des FARDC ont commis cinq violations au Tanganyika. Notamment, entre le 16 et le 22 avril 2017, à Kabulo, dans le territoire de Kalemie, un homme a été tué et 13 autres blessés au cours d'affrontements opposant des miliciens Twa et pygmées et des militaires des FARDC.

Enfin, 63 violations et atteintes aux droits de l'homme ont été documentées dans les **provinces du Kasai, du Kasai Central et du Kasai Oriental**, qui continuent d'être affectées par les activités de la milice de Kamuina Nsapu et par sa répression des autorités.¹³ Ainsi, parmi les 63 violations documentées dans ces provinces, 22 ont été commises par les militaires des FARDC (dont l'exécution extrajudiciaire d'au moins 152 personnes, dont quatre femmes et 45 enfants) et 20 par des miliciens de Kamuina Nsapu (dont l'exécution sommaire d'au moins 28 personnes dont deux femmes). Les autres violations ont été commises par des agents de la PNC et d'autres agents de l'Etat, notamment dans le cadre de restrictions de l'espace démocratique.



Persistance des violences dans les provinces du Kasai

Durant le mois sous revue, le BCNUDH a continué de documenter de graves violations et atteintes aux droits de l'homme commises dans les provinces du Kasai, tant par les membres de la milice de Kamuina Nsapu que par les forces de défense et de sécurité, dans le cadre d'opérations contre des miliciens présumés. Le BCNUDH a également pu recueillir des informations plus détaillées sur des incidents ayant eu lieu au cours du mois de mars 2017.

¹³ Voir partie dédiée ci-après.

Violations graves des droits de l'homme par les forces de défense et de sécurité

Les résultats des enquêtes du BCNUDH tendent à démontrer un usage disproportionné et indiscriminé de la force, y compris létale, au cours d'opérations contre les membres de la milice de Kamuina Nsapu par les forces de défense et de sécurité congolaises, particulièrement les soldats des FARDC, ayant conduit à un nombre alarmant de victimes d'exécutions extra-judiciaires d'hommes, de femmes et d'enfants suspectés d'être affiliés à la milice de Kamuina Nsapu.

Le BCNUDH a notamment pu confirmer la mort d'au moins 39 personnes, dont au moins 11 mineurs, tuées par des militaires du 2101^{ème} régiment des FARDC et des éléments de la Légion nationale d'intervention (LENI) de la PNC lors d'opérations conjointes de ratissage contre des individus présumés être affiliés à la milice de Kamuina Nsapu, dans les communes de Nganza et de Ndesha à Kananga (Kasaï Central), dans la nuit du 14 au 15 mars 2016. Le BCNUDH a également pu confirmer qu'entre le 28 et le 30 mars 2017, dans la commune de Nganza à Kananga, un total de 50 personnes, dont au moins 15 femmes et 12 enfants, ont été exécutées, pour la plupart dans leurs maisons, par des militaires des FARDC au cours d'une opération de traque des présumés miliciens de Kamuina Nsapu.

Par ailleurs, entre le 26 et le 28 mars 2017, à Tshimbulu, province du Kasaï Central, au moins 74 personnes, dont au moins une trentaine d'enfants, ont été tuées par des militaires du 2101^{ème} régiment des FARDC dans le cadre d'affrontements avec des miliciens de Kamuina Nsapu. Les corps des victimes auraient été enterrés par des militaires dans au moins 17 fosses communes. Enfin, le 7 avril 2017, à Muzodi, territoire de Luiza, province du Kasaï Central, au moins 22 civils dont une femme ont été tués et 44 blessés par balles par des militaires des FARDC lors d'une opération de traque contre des présumés miliciens de Kamuina Nsapu.

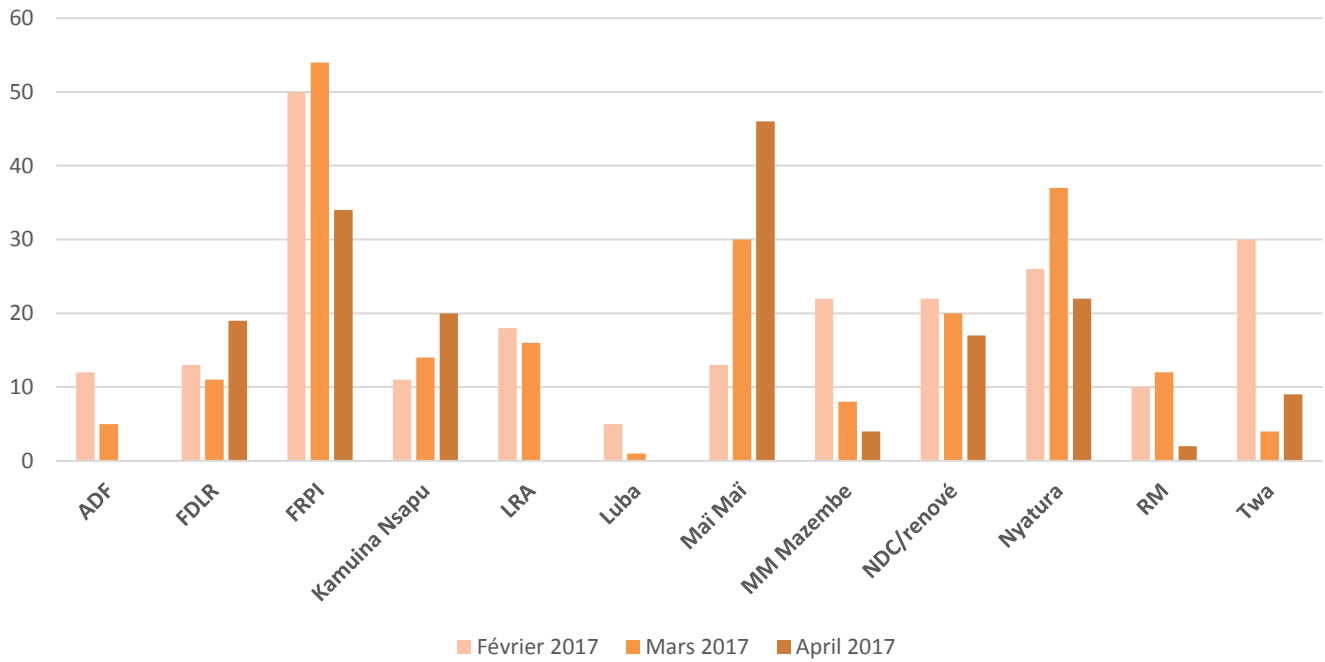
Graves atteintes aux droits de l'homme par la milice de Kamuina Nsapu

Au cours du mois d'avril 2017, le BCNUDH a également documenté de graves atteintes aux droits de l'homme commises par des membres de la milice de Kamuina Nsapu, notamment l'utilisation d'enfants comme combattants et des attaques violentes contre des agents et des symboles de l'Etat. Du 8 au 15 avril 2017, dans plusieurs localités du territoire de Kamonia, province du Kasaï, 13 chefs coutumiers, dont une femme, ont été décapités par des présumés miliciens. Le 18 avril 2017, à Makumbi, territoire de Kamonia, cinq civils dont une femme ont été décapités au cours d'une incursion par des présumés miliciens. Au total, 28 personnes, dont deux femmes, ont été victimes d'exécution sommaire par des présumés miliciens au cours de la période sous revue.

Violences intercommunautaires dans la province du Kasaï

En avril 2017, ces violences ont également alimenté des tensions intercommunautaires entre les Tsiokwe/Pende – accusés d'être affiliés avec les forces de défense et de sécurité congolaises – et les Luba/Lulua – accusés d'être des sympathisants de la milice de Kamuina Nsapu – notamment dans le territoire de Kamonia, province du Kasaï. Entre les 13 et 25 avril 2017, au moins 38 personnes, dont huit femmes et huit mineurs, essentiellement issues de la communauté Lulua auraient été tuées par des jeunes Tshokwe armés de fusils de chasse et de machettes dans plusieurs localités de ce territoire. La crise humanitaire et les déplacements massifs de populations fuyant les violences risquent d'envenimer ces tensions intercommunautaires.

Evolution du nombre de violations par les groupes armés au cours du dernier trimestre



Evolution du nombre de violations par les agents de l'Etat au cours du dernier trimestre

